

REVISION DU SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

COMITE DE PILOTAGE – Préfiguration Projet d'Aménagement
Stratégique

27 février 2026 – Louhans-Châteaurenaud

Structure / Fonction	Représentant	Invité	Présent
Région BFC	Clément ALVERGNAT	Excusé	
Commission SCoT	Stéphane VIVIER	Excusé	
CODEV	Marie DEJEAN	Excusée	
CODEV	Denis JUHE		X
CODEV	Jean-Michel BUGAUD		X
Syndicat Bb / Président	Anthony VADOT		X
Syndicat Bb / VP	Didier LAURENCY		X
Syndicat Bb / VP	Jean SIMONIN		X
Syndicat Bb / VP	Régis GIRARDEAU		X
Syndicat Bb / VP	Christophe GALOPIN		X
Syndicat Bb / Commission SCoT	JOEL CULAS		X
Syndicat Bb / Commission SCoT	Christiane ESTELA		X
Syndicat Bb / Commission SCoT	Jean-Michel LONGIN		X
Syndicat Bb / Commission SCoT	Sylvie DECUIGNIERES		X
Syndicat Bb / Commission SCoT	Jean-Luc CANET		X
Syndicat Bb / Commission SCoT	Béatrice LACROIX MFOUARA		X
Syndicat Bb / Commission SCoT	Stéphane GROS		X

Syndicat Bb / Commission SCoT	Françoise JACQUARD		X
Syndicat Bb / Commission SCoT	Jean-Michel FROMONT		X
DDT71	Frédéric REVEL		X
DDT71	Christelle GAUTHERON		X
CG71/DAT	Viviane PERRIER-GRITTI		X
CC Terres de Bresse / Responsable du pôle AdT	Benoit ROUTHIER		X
CC BR71 / DGS	Stéphanie CONRY		X
Syndicat Bb	Dorothée DION		X
Syndicat Bb	Pierre-Emmanuel CREDOZ		X
Syndicat Bb	Sébastien RAVET		X
Citadia	Justine GOY		X
Citadia	Nathan GUILLOT		X

SOMMAIRE

ordre du jour	2
Contenu des échanges.....	2
<i>a - Trame du Projet d'Aménagement Stratégique</i>	<i>2</i>
<i>b - Armature territoriale.....</i>	<i>3</i>
<i>c - Traduction en scénarios chiffrés.....</i>	<i>4</i>
Les prochaines étapes.....	4

ORDRE DU JOUR

- Avancement du projet et restitution du séminaire PAS avec les communes du 02/02
- Présentation de la trame du Projet d'Aménagement Stratégique avec l'approche santé
- Validation d'une armature territoriale
- Présentation de la traduction en scénario chiffré

CONTENU DES ECHANGES

a - Trame du Projet d'Aménagement Stratégique

Le projet de trame du Projet d'Aménagement Stratégique a été présenté (*voir diaporama*). Il est structuré autour d'une approche santé, placée au cœur du projet.

La trame n'a pas soulevé de remarque particulière et a été globalement validée. Il est attendu la rédaction complète avec les objectifs associés pour que les membres du COPIL puissent vraiment se prononcer.

Toutefois, quelques thématiques ont été particulièrement discutées lors de l'échange :

■ **Mobilités**

- Un élu souligne que l'amélioration des mobilités est « une politique des petits pas » qui repose en beaucoup sur les comportements individuels difficiles à influencer. Aujourd'hui, les réflexions et actions portent surtout sur des pistes cyclables à petite échelle, des réflexions autour du covoiturage mais qui ne portent pas toujours leur fruit. La ligne Pierre de Bresse <> Louhans a beaucoup moins bien fonctionné que la ligne Louhans <> Lons
- Il est tout de même précisé, que dans le Jura, territoire voisin, les parkings proches des voies rapides sont pleins de covoitureurs. L'enjeu est de les positionner au bon endroit (sur les voies les plus utilisées et les axes domicile-travail les plus empruntés pour fonctionner avec des effets de seuil/masse) sans envisager que le covoiturage puisse être une réponse à tout. La collectivité peut faciliter / encourager à l'usage du covoiturage.
- Les transports collectifs sont des pistes à étudier mais très limitées dans un territoire comme la Bresse bourguignonne. Les 4 EPCI sont devenus Autorités Organisatrices des Mobilités depuis peu et sont en train de structurer autour de cette compétence.
- La DDT rappelle que l'objectif est de se positionner en « collectivité » et pas forcément en « maîtrise d'ouvrage ». Des actions indirectes sont possibles via les entreprises pour ce qui est des déplacements domicile-travail, avec des plans de déplacement d'entreprises / inter-entreprises avec mutualisation à l'échelle d'une zone. Le rôle de la collectivité n'est pas forcément d'aménager, mais d'organiser les acteurs, de promouvoir, d'appuyer, etc.
- En conclusion, les objectifs mobilités du SCoT devant se projeter à 20 ans, ils peuvent avoir une certaine ambition mais tout en étant réaliste vis-à-vis des contraintes du territoire. L'objectif reste partagé sur la facilitation des modes actifs, sur l'encouragement au covoiturage, sur les réflexions sur les transports collectifs., etc.

■ **Articulation PCAET**

- La Région trouve la formalisation des objectifs par l'approche santé très intéressante. Elle souligne toutefois l'enjeu d'intégration du PCAET. Le PCAET doit aussi être intégré à l'approche SCoT et santé.
- La DDT approuve l'avis du SCoT et se demande, par exemple, où apparaissent les enjeux de séquestration carbone dans le document. L'approche séquestration carbone pourrait conduire à avoir des orientations fortes dans le SCoT.
- Le travail des conseillers en énergie partagée est un exemple parlant d'action très concrète qui pourrait être mise en place et renforcée sur chaque commune.
- **En conclusion**, l'approche santé a justement vocation à rendre le document plus accessible pour les élus communautaires et communaux et pour les habitants du territoire, avec des orientations et objectifs plus tangibles que l'on peut expliquer plus « facilement » (fortes chaleurs, végétalisation, accès aux soins etc.). Le document intégrera à la fin un « récapitulatif AEC » pour répondre aux obligations réglementaires en la matière, avec les termes peu accessibles de séquestration carbone, d'îlot de chaleur, etc.

b - Armature territoriale

Le sujet a été abordé à de multiples reprises et lors de nombreuses réunions relatives au SCoT. Plusieurs scénarios ont été présentés pour répondre aux attentes, malgré quelques risques bien identifiés (*voir diaporama*)

Les **chiffres** peuvent facilement être remis en cause d'une année sur l'autre et ne sont pas parfaits. L'objectif est qu'ils servent **d'indicateurs** mais l'armature finale doit surtout répondre à une projection d'organisation territoriale avec un enjeu qui est de renforcer les pôles, jugé fondamental lors du précédent COPIL.

Le **classement ANCT** (et ses critères), et la liste des équipements et services de proximité par commune seront partagés aux membres du COPIL. Il faudrait également regarder la dynamique de création

d'équipements. Cette donnée est difficile à trouver et traiter. Toutefois, en matière d'habitants et d'emploi, il est rappelé que certains pôles, notamment des pôles de proximité, sont aujourd'hui en difficulté car perdent des habitants et des activités.

En conclusion, et après un **tour de table avec les élus**, le **scénario 2A** semble celui privilégié avec l'intégration de Montret en pôle de proximité, puis des communes de Sagy, Saillenard, Sainte-Croix-en-Bresse et Saint-Usuge dans un nouveau niveau dit « hyper-proximité ». Il ne convient pourtant pas à 100%, certains élus autour de la table ont conscience que certaines communes sont très proches les unes des autres. Les réserves ont notamment porté sur Saillenard.

La **DDT** explique qu'elle souhaite aller dans le centre de l'analyse ANCT. Toutefois, elle estime que créer un nouveau niveau pourrait créer des difficultés pour le syndicat en terme de différenciation de prescription entre les pôles de proximité et d'hyper-proximité. Cela pourrait rajouter de la complexité. Sur l'exemple de l'accueil des commerces et services qui est proposé, quelles seraient les différences entre un pôle d'hyper-proximité et un pôle de proximité ? Quitte à ajouter des pôles, il semble préférable de les ajouter directement en pôle de proximité.

La **Région** soutient également l'armature du SCoT en vigueur. Pour réaliser son document d'appui au SCoT, la Région a réalisé une analyse de l'armature actuelle qui semble bien équilibrée. Elle peut être favorable à de légers ajustements en lien éventuellement avec l'armature ANCT mais émet des réserves à l'ajout de trop nombreuses communes qui nuirait à la lisibilité et la cohérence de l'armature.

c - Traduction en scénarios chiffrés

LOGEMENTS

La présentation rapide d'une estimation de besoins en logements n'appelle pas de remarques particulières de prime abord par les élus.

La **DDT** souligne qu'au-delà du nombre, il s'agit aussi d'indiquer quelle typologie de logements est envisagée, d'autant plus dans un contexte où il semblerait que l'essentiel du besoin serait pour répondre au desserrement des ménages. Elle demande aussi de bien différencier les logements neufs / à construire / à produire car s'il s'agit de 4 000 logements neufs sur 20 ans, cela paraît élevé. Elle propose d'organiser un point technique spécifique à ce sujet.

Il est rappelé que dans le précédent SCoT, l'objectif était de près de 8 000 logements nouveaux sur 20 ans.

La **Région** encourage fortement le SCoT à être réaliste dans ces projections démographiques. La trajectoire démographique proposée dans le scénario semble cohérente. Toutefois, le desserrement des ménages pour atteindre 1,89 personnes par ménage en 2046 semble un peu faible par rapport à d'autres SCoT. Comme la DDT, elle souligne que l'enjeu dans un second temps sera aussi de répondre à comment produire ce besoin en logement. Le parc des bailleurs est notamment un enjeu à traiter : réhabilitation des logements sociaux ? travail avec démolition ? réduction du parc après démolition ?

Le syndicat rappelle qu'aujourd'hui les bailleurs ont du mal à sortir des opérations et ne produisent presque plus sur le territoire. Le parc locatif est aujourd'hui assez faible sur la Bresse bourguignonne et plutôt en bon état.

FONCIER

Avec cette première estimation (*voir diaporama*), la DDT souligne qu'à 20 ans, en respectant le SRAD-DET, il serait possible de satisfaire les besoins fonciers à grande maille (logement et économie). Si le scénario produit est cohérent avec la réalité, le besoin estimé sera « juste », et le territoire devrait donc être capable de répondre à celui-ci.

LES PROCHAINES ETAPES

- Journée de concertation avec les partenaires PCAET – en avril
- Comité de Pilotage avec la nouvelle équipe sur la VI rédigée du Projet d'Aménagement Stratégique - en juin